



Principe de réalité pour les uns Principe de sécurité pour l'UFAP !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 30 septembre 2024

Pour la deuxième réunion de travail **sur le point 27 du protocole d'accord relatif à la formation des Équipes de Sécurité Pénitentiaires**, l'**UFAP UNSa Justice** a défendu son projet ambitieux.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique la création d'un socle commun de formation de 5 jours annuels, non fractionnables et d'un jour et demi de formation par trimestre, composé de modules de formation adaptables aux besoins du terrain, soit 9,5 jours de formation par an et par agent ESP. Notre projet est disponible auprès de nos représentants locaux.

L'**UFAP UNSa Justice** a également réitéré sa demande de rattachement des ressources internes (Instructeurs de Sécurité Pénitentiaire et Moniteurs de Sécurité Pénitentiaire) directement auprès des DISP, URFQ ou pôle de formation. Notre organisation syndicale a également insisté sur la nécessité de les remplacer sur leur structure d'origine afin de faciliter leur mise à disposition et permettre la mise en place d'une vraie politique de formation continue. Celle-ci devra aussi s'accompagner de la création de centres de formation interrégionaux.

Concernant l'habilitation aux armes d'épaule, l'**UFAP UNSa JUSTICE** a rappelé, une fois encore, l'importance d'offrir la possibilité à TOUS les agents ESP, sur la base du volontariat, de pouvoir en bénéficier.

Alors qu'une organisation syndicale, dans sa déclaration liminaire du dernier CSA-AP, tentait de nous faire la leçon en écrivant que « La sécurité des agents n'est pas, et ne sera jamais, la variable d'ajustement d'une politique syndicale, quelle qu'elle soit », c'est tout le contraire qui nous a été démontré...

Touché par le fameux « principe de réalité », expression appartenant habituellement à l'administration et chère au précédent DAP, ce syndicat dénonce notre proposition, la jugeant irréalisable et propose simplement de doubler le temps de formation existant dans la doctrine d'emploi ESP, soit un passage de 2 à 4 petites séances par an... Leur principe de réalité est d'oublier totalement l'attente en matière de formation des copains du terrain...

Réalistes, peut-être... Minimalistes, c'est certain !

Un désaccord profond est également apparu sur l'arme d'épaule. Cette organisation veut la réserver à quelques agents dédiés uniquement sur des PREJ, privant ainsi l'ensemble des agents ESP volontaires de s'investir dans cette partie du métier.

Pour l'anecdote, le secrétaire général de cette organisation, sûrement agacé par les propositions de l'**UFAP UNSa JUSTICE** qui trouvaient un écho auprès de l'administration, a fini par dire que les choses ne se régleraient pas au sein de ce groupe de travail... Comprenez qui pourra : peut-être envisage-t-il, de convaincre le DAP entre deux portes, afin d'œuvrer à détruire tout ce qui ne viendrait pas de la maison mère, quitte à sacrifier quelques mesures du protocole...

Pour l'UFAP UNSa Justice, le principe de réalité ne devrait jamais empêcher les syndicalistes d'œuvrer à des projets collectifs ambitieux...

Il n'existe qu'un seul principe entendable : LE PRINCIPE DE SÉCURITÉ !

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD